

# COVID-19

## PASS SANITAIRE & PARTICIPATION À UNE RENCONTRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide. Il est précisé qu'une telle obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass à l'entrée n'est pas obligatoire (stades ouverts avec plusieurs entrées).

### Vérification des Pass

Chaque équipe peut contrôler les Pass de l'équipe adverse. Cette vérification doit impérativement être faite avant la rencontre et en présence de membres des deux équipes.

#### Qui peut vérifier ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Référent COVID	<input checked="" type="checkbox"/>	Délégué officiel : supervise sans contrôler !
<input checked="" type="checkbox"/>	Educateur du club	<input checked="" type="checkbox"/>	Arbitre de la rencontre

#### Quand ?

<input checked="" type="checkbox"/>	Au moment du contrôle des licences
-------------------------------------	------------------------------------

### Cas de figure possibles après vérification des Pass

